



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le 18 octobre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 9 octobre 2012, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER,
Monsieur Arnaud MABIRE,
Madame Claudine COUVRAT,
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,
Monsieur Eric LANDAU,
Madame Viviane HUYGHE,
Monsieur Alain SIMARD,
Monsieur Régis PETIT,
Monsieur Patrick LECLERC,
Madame Antonia TAUPIN,
Madame Nicole CAMILLERI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Maryvonne DIVETOT, pouvoir à Monsieur COLLAS Jean-Pierre,
Madame Caroline LEFEBVRE-DESJARDINS, pouvoir à Madame HUYGHE Viviane.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 11
Nombre de membres votants : 13

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 20 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

BATIMENT COMMUNAL

- L'ESCALE - Inauguration samedi 6 octobre 2012,
- Prendre contact avec Madame PLESSIS, remplaçante de Monsieur ROUSSELIN chez EAD pour différents points :
 - Eclairage de l'allée de l'Escale,
 - Encadrement de l'œuvre artistique, terminer les finitions,
 - Date prévisible de la déconstruction des préfabriqués et requalification des abords de la mairie,

DELIBERATIONS

- **DM5 2012.043 Equilibre amortissements 2012,**
6811 – Opération d'ordre entre section : 1 Euros
- **DM6 2012.044 SIEGE XP Route de la Vallée**
022 – Dépenses imprévue : - 4 125,00 Euros
023 – Virement à la section investissement : + 4 125,00 Euros
2041581-14 Subvention d'équipement versées : + 4 125,00 Euros
021 – Virement de la section de fonctionnement : + 4 125,00 Euros
- **DM7 2012.045 SIEGE EX Route de la Vallée**
022 – Dépenses imprévue : - 1 840,00 Euros
023 – Virement à la section investissement : + 1 840,00 Euros
2041581-14 Subvention d'équipement versées : + 1 840,00 Euros
021 – Virement de la section de fonctionnement : + 1 840,00 Euros
- **DM8 2012.046 SIEGE XT Route de la Vallée**
022 – Dépenses imprévue : - 736,00 Euros
023 – Virement à la section investissement : + 736,00 Euros
2041581-14 Subvention d'équipement versées : + 736,00 Euros
021 – Virement de la section de fonctionnement : + 736,00 Euros
- **DB2012.047- Entretien des locaux**
Monsieur le Maire présente les devis de la Régie des Quartiers concernant l'entretien des locaux de l'ESCALE, rue du Robichon à Normanville.
Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable aux devis d'entretien de l'ESCALE :

BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIONS

Devis n°12.139 du 20 septembre 2012 : 346,88 Euros TTC mensuel.

2 interventions soit 3 heures par semaine.

Mise en place d'une convention annuelle, renouvelable.

ESCALE – SOLS couloirs & Centre de loisirs - Vitres

Devis n°12.140 du 20 septembre 2012

Prix prestation nettoyage des sols du centre loisirs : 133,41 Euros TTC l'intervention.

Vitres : 299,67 Euros TTC l'intervention.

Intervention à la demande de la Commune de Normanville

- **DB2012.048 - Classement voiries et parcelles domaine public communal – Domaine de la Vallée**

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 avril 1999, prescrivant l'enquête qu'il a fait publier dans la commune,

Vu le registre d'enquête qui est resté déposé en mairie du 17 mai 1999 au 31 mai 1999 exclusivement et qui contient aucune observation et une pièce annexée, ainsi que l'avis de Monsieur BLAISOT, commissaire enquêteur,

Vu la délibération du 24 juin 1999,

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies,

Le Conseil municipal décide de classer la voirie en voirie publique communale :

- D 175 Caër Ouest – Contenance 58 a – longueur 451 m

Le tableau de classement des voies communales sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération.

- **DB2012.049 - Classement voiries et parcelles domaine public communal – Domaine de la Pommeraie**

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 avril 1999, prescrivant l'enquête qu'il a fait publier dans la commune,

Vu le registre d'enquête qui est resté déposé en mairie du 17 mai 1999 au 31 mai 1999 exclusivement et qui contient aucune observation et une pièce annexée, ainsi que l'avis de Monsieur BLAISOT, commissaire enquêteur,

Vu la délibération du 24 juin 1999,

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies,

Le Conseil municipal décide de classer les voiries en voiries publiques communales :

- D 113 Caër Ouest – Contenance 4 a 80 ca
- D 282 Contenance 13 a 70 ca – Longueur 355 m
- D 291 Caër Ouest – Contenance 1 a 76 ca

Le tableau de classement des voies communales sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération.

- **DB2012.050 - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics- PAVE**

Un groupement de commandes est proposé entre la Ville d'Evreux et les Communes du Grand Evreux Agglomération en vue de la passation d'un marché public pour la désignation d'un prestataire chargé de l'élaboration du PAVE.

Le conseil municipal donne un avis favorable au groupement de commandes sous condition d'un montant maximum de 5 500 €uros TTC.

- **DB2012.051 - Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- de verser une participation mensuelle de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- Le montant maximum alloué par la Collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation totale.

• **DB2012.052 - Mise en place d'une prévoyance**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 2 euros à 20 euros, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Cette participation est calculée en fonction du traitement de l'agent. Le montant maximum alloué par la Collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation totale.

• **DB2012.053 - Résiliation contrat mutuelle santé M.N.T**

Les membres du Conseil Municipal décident de résilier le contrat de mutuelle santé n°027439-CMS/00 au 31 décembre 2012 auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale 7, rue Bergère 75311 Paris cedex 09

- Section de l'Eure 17, rue de la petite cité 27002 Evreux Cedex.

• **DM2012.054 – Indemnités stagiaires**

022 – Dépenses imprévues : - 235,00 €uros

6713 – Charges exceptionnelles : + 235,00 €uros

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- GEA - Compte rendu 4ème Commission - Eau & Assainissement du 5 juin 2012,
- GEA - Compte-rendu 4ème Commission du 20 mars 2012,
- GEA - Convocation 4ème Commission - le 9 octobre 2012,
- GEA - Conseil Agglomération du 28 juin 2012,
- GEA - 5ème Com. Délégation Développement et Attractivité du Territoire,
- SIEGE - Réunion Syndicale le 19 octobre et 24 novembre 2012,
- GEA – COPIL PDU le 9 octobre 2012,
- GEA – Conseil privé Livre Vert le 27 novembre 2012,
- GEA – Conférence des Maires le 6 décembre 2012,
- GEA – Commission finances le 7 décembre 2012,
- Réunion Elus-Gendarmerie le 24 octobre 2012, présence de Monsieur le Maire,
- GEA - Présentation diagnostic handicap le 19 octobre 2012,
- Secours Populaire Français – Assemblée Générale le 4 octobre 2012, Madame COUV RAT a assisté à cette rencontre,
- SIEGE – PV Commission Syndicale du 3 juin 2012,
- GEA - Com. Voirie PV du 12 juin 2012,

- GEA - Voirie réunion du 2 octobre 2012,
- ALEGRA - Festival marionnettes 2012 réunion le 25 octobre 2012,

COURRIER DU MAIRE

- Inauguration Mairie d'Aviron le 13 octobre 2012 à 11 h 30,
- Madame HUSZTI – Inondation rue du stade.
L'étude GEA est terminée et sera prochainement proposée à la commune.
(Travaux 2013/2014), dans l'instant le Grand Evreux Agglomération va intervenir pour vider le puisard,

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- M. VENIARD - Demande pose éolienne, Domaine des pêcheurs – Avis favorable avec une hauteur inférieure à 12 m de haut,
- ALENSG - Membres du Conseil d'Administration 2012 – Présidente Madame SALVAN,
- Visite nocturne de l'Eglise Saint-Gaud le 13 octobre 2012 avec présentation de vêtements liturgiques du 19^{ème} par Madame PERRIN,
- GEA – Présentation du projet de tracé envisagé sur la commune le 19 octobre 2012
- Définir un projet de liaison douce d'Arnières-sur -Iton à Tourneville reliant les communes de la vallée de l'Iton, valorisant au maximum les sites en bordure de rivière en proposant des interconnexions avec les cheminements existants dans une dynamique touristique et environnementale,
- Nettoyons la nature, le 29 septembre 2012 – Participation de l'école,
- Repas des Anciens dimanche 28 octobre 2012,
- Secours Alimentaire – Collecte alimentaire vendredi 23 novembre et samedi 24 novembre 2012,
- GEA/ECOFINANCE – Révélateur de ressources territoriales – Pacte Financier et fiscal,
- CHATCHOUKA - Fête de l'été 2013, devis musique 776,27 Euros,
- Village fleuri 2012 – Le jury départemental a décidé de décerner le prix de l'encouragement et attribue une récompense de 300 Euros à la commune,
- L'entretien de l'Escale sera effectué par la Régie des Quartiers, le contrat de Maria VARELA ne sera donc pas augmenté, sachant qu'elle effectue le remplacement de Madame GONTIER Chantal et Madame ORLAC'H Jocelyne. Son temps de travail ne peut excéder 35/35^{ème},
- LEJEUNE Valérie, adjoint administratif 2^{ème} classe – Les membres du conseil municipal donnent un avis défavorable à la demande de Madame LEJEUNE, secrétaire à l'accueil quant à une augmentation hebdomadaire, et souhaite continuer à payer les heures complémentaires effectuées sous réserve de demande préalables,
- GEA - Travaux voirie Rue de l'Iton,
A partir du 29 octobre 2012 pour une durée de 6 semaines. La rue sera interdite à la circulation sauf pour les riverains,
- Nom de la rue près du garage LIBERT : rue du charme,
- Un boîtier électrique près du stade de football a été endommagé le week-end du 22/23 septembre 2012 par un car. Monsieur le Maire fera à un courrier à la société de transports afin d'effectuer un constat.
- Faire un tampon pour la bibliothèque,
- Illuminations de Noël – Le conseil municipal accepte le devis de l'Entreprise COQUEREL pour la réparation des décors, montant du devis 1 530,88 Euros,

Prochain Conseil Municipal 15 NOVEMBRE 2012

ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :

Philippe VIVIER	Arnaud MABIRE	Claudine COUV RAT
Jean-Pierre COLLAS	Eric LANDAU	Nicole CAMILLERI
Maryvonne DIVETOT	Caroline LEFEBVRE- DESJARDINS	Antonia TAUPIN
Absente excusée Pouvoir à Monsieur COLLAS	Absente excusée Pouvoir à Madame HUYGHE	
Viviane HUYGHE	Patrick LECLERC	Régis PETIT
Alain SIMARD		